

AFFICHAGE DES PRIX (rémunération au 01.09.2022 – Taux TVA : 20.00 %)

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Elle sera d'un montant irréductible fixé sur le prix de vente conformément au barème ci-après.

HONORAIRES TRANSACTION T.T.C MAXIMUMS A LA CHARGE DU VENDEUR :

- Prix de vente inférieur à 50 000 € = 10 %**
- Prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 € = 8 %**
- Prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 € = 7%**
- Prix de vente compris entre 150 001 € et 200 000 € = 6 %**
- Prix de vente compris 200 001 € et 300 000 € = 5.5 %**
- Prix de vente compris entre 300 001 € et 400 000 € = 5 %**
- Prix de vente supérieur à 400 001 € = 4 %**

Délégation de mandat : les honoraires applicables sont ceux de l'agence qui détient le mandat.

Rédaction de compromis de vente : 1500 € TTC réparti à 50 % entre le vendeur et l'acquéreur.

Rédaction bail commercial : équivalent 25 % du loyer annuel HT réparti à 50 % entre le vendeur et l'acquéreur.

HONORAIRES LOCATION MAXIMUMS

**Pour le bailleur : Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 10€ / m² pour les biens en zone A et 12€ / m² pour les biens en zone A bis.
Frais d'établissement de l'état des lieux 3 € / m².**

**Pour le locataire : Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 10€ / m² pour les biens en zone A et 12 € / m² pour les biens en zone A bis.
Frais d'établissement de l'état des lieux 3 € / m².**

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

**6,00 % TTC du montant quittancé avec un minimum de facturation mensuel de 10.00 € TTC.
Assurance Garantie Loyers impayés : 2.50 % dont 0.50 % de frais de gestion.**

HONORAIRES ANNEXES DE GESTION

**96.00 € TTC forfaitaires pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers.
Vacation horaire 90.00 € TTC/ heure pour toute autre prestation annexe (suivi de sinistre, suivi ou réception de travaux, etc...).**